

HAUTS - DE – SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

**LE DISPOSITIF HIVERNAL
D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT ET
D'INSERTION
DES HAUTS-DE-SEINE**

HIVER 2008/2009



Novembre 2008

**PROTOCOLE HIVERNAL
2008-2009
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

La circulaire du Ministre du Logement et de la Ville du 17 octobre 2008 relative au dispositif d'accueil d'hébergement et d'insertion pour la période hivernale 2008-2009 est destinée comme chaque année à susciter une vigilance et une action renforcée en faveur des personnes sans abris durant la période hivernale et par la même d'anticiper la période de froid extrême ou d'intempéries particulières par le recensement et la mobilisation des dispositifs d'hébergement d'urgence.

La mobilisation se maintient dans le cadre de la profonde réforme du dispositif d'hébergement et d'accès au logement engagé dans le contexte particulier de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable - dont l'article 4 pose le principe de continuité de l'hébergement pour les personnes sans abri - et du PARSA qui prévoit notamment la création de places de stabilisation et la pérennisation de places hivernales.

Le chantier national prioritaire en faveur des sans-abri 2008-2012 pose les orientations liées à la construction d'un plan triennal d'hébergement et d'insertion en Ile-de-France, par la mise à plat des critères d'entrée dans l'urgence des 115 franciliens et l'expérimentation de la mutualisation de la fonction hôtelière sur 2 ou 3 115 (dont celui du département des Hauts-de-Seine).

Dans la mise en œuvre de la loi DALO, le projet de loi relatif à la mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions prévoit la mise en place d'une gestion interdépartementale des suites à donner aux avis favorables et notamment des propositions de logements possibles dans un département différent de celui dans lequel la commission a statué.

En réponse aux orientations du chantier prioritaire national, les axes du SDAHI 2008-2011 fixent des stratégies visant à améliorer la veille sociale et la régulation du 115, l'accompagnement social à l'hôtel et la fluidité au sein des dispositifs d'hébergement ralliant l'urgence à l'insertion avec un bas seuil d'exigence conformément à l'esprit de ces structures notamment avec le soutien des services de l'Etat dans la mise en œuvre des directives de la loi n°2002-2.

Conformément à l'instruction interministérielle du 23 octobre 2008, le principe de continuité de la permanence des soins et la maîtrise des conséquences sanitaires liées aux pathologies infectieuses hivernales doivent être maintenues. En fonction de l'impact de la période hivernale **le recours au centre d'appel d'urgence doit être mis en œuvre dans toute situation nécessitant l'accès aux unités d'urgence hospitalières (cf. annexe 1).**

La campagne d'information et de prévention des risques de maladies infectieuses spécifiques à la période hivernale ou de froid intense menée par l'INPES, diffuse des supports de communication axés autour des risques d'infection et de prévention ; ils portent à la fois sur la prévention des pathologies hivernales et sur la prévention des risques liés aux périodes de froid intense. (<http://www.inpes.sante.gouv.fr>).

Le présent protocole récapitule les modalités de veille sociale dans le département des Hauts-de-Seine et le déploiement des capacités supplémentaires d'accueil, d'hébergement ainsi que les modes d'information avec les partenaires.

1. Etat de la mobilisation hivernale

La mobilisation hivernale est opérationnelle du 1^{er} novembre au 31 mars et elle répond à un dispositif guidé par les conditions climatiques et le niveau de tension sur le dispositif d'hébergement. La mobilisation est graduée en fonction des besoins recensés.

La mobilisation des dispositifs sera ajustée en fonction de la pression des demandes d'hébergement et en appui des prévisions météorologiques de J à J+3 fournies par Météo - France. (cf.annexe 4).

Le principe de fluidité devra être maintenu quotidiennement en lien avec le 115 afin de faciliter les orientations et optimiser l'occupation des places. **La vigilance est maintenue à tout instant avec des mesures d'anticipation adaptées :**

- **Le renforcement hivernal** en continu sur la période du 1er novembre 2008 au 31 mars 2009.
- **En cas de froid extrême ou d'intempéries particulières**, la mobilisation des dispositifs spécifiques est rendue effective.
- **En cas de situation de crise** impactant la capacité d'hébergement durant la période hivernale, la mise en place de moyens particuliers relève de la compétence du préfet de département. Des moyens supplémentaires pourront être mis à disposition des sans abris en liaison avec les communes, afin de permettre la mise à l'abri d'un plus grand nombre de personnes.

2. Etat de la veille et d'alerte de la DDASS

La DDASS en étroite liaison avec la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France assurent la mission de veille et d'alerte du dispositif hivernal :

Le service Action Sociale et Lutte Contre L'exclusion (ASLCE) reçoit quotidiennement de la régulation du 115 un état permettant d'apprécier l'occupation des capacités durant les dernières 24 heures.

La DDASS transmet à la DRASSIF à fréquence :

- **Hebdomadaire** un tableau des capacités d'hébergement et de veille sociale mobilisées et Mobilisable chaque jeudi ainsi qu'une enquête de la veille sociale.
- **Quotidienne**, en cas d'événement critique ou de tension repérés dans le département, cette information est synthétisée et incluse dans le bulletin de veille de la Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie (CIRE) qui transmet un bulletin au Centre Opérationnel de Zone, au Préfet de Région, aux préfetures de département à l'INVS, au SAMU au Centre régional de Veille d'Action sur les urgences), au 115.

En cas de décès un signalement est transmis au cabinet de la Ministre ainsi qu'un rapport succinct sur les causes et les circonstances.

Mobilisation des partenaires à J+ 2 :

- **En cas de mobilisation supplémentaire** des capacités d'accueil et d'hébergement d'urgence, la DDASS transmet **un communiqué par fax, doublée par voie électronique** à l'ensemble des opérateurs des mesures décidées. Le fax est transmis afin que la mobilisation puisse être opérationnelle dans les 2 jours (mobilisation des personnels et ouverture des places supplémentaires) (cf. annexe 2).

3. Le bilan des capacités d'accueils et d'hébergements permanentes

Au regard de la situation climatique et des informations recueillies quotidiennement par le 115, la DDASS détermine et mobilise les places d'hébergement et d'accueil nécessaires. Les structures d'hébergement annualisés disposent en principe d'un taux d'occupation proche de 100%.

Les opérateurs sont incités à communiquer les places vacantes sur le « 115 » à 17 heures afin qu'aucun lit ne reste inoccupé.

A - Les capacités d'hébergement annualisées

Le dispositif permanent d'hébergement d'urgence et de stabilisation comprend une capacité de **865 places**. La représentation cartographique et le détail des capacités d'hébergement d'urgence mobilisées graduellement sont précisés en annexes 5, 6 et 7.

- 471 places en centre d'hébergement d'urgence
- 194 places en centre de stabilisation
- 200 places en nuitées d'hôtel.

18 EQUIPEMENTS ANNUALISES+ NUITS HOTEL				
ETABLISSEMENT	ORGANISME GESTIONNAIRE	COMMUNES	PLACES	PUBLIC
CHRS urgence	CHAPSA + LHSS	NANTERRE	299	isolés F/H
CHRS urgence	RSA	MALAKOFF	24	tout public
CHRS urgence	FLORA TRISTAN	CHATILLON	15	femmes et enfants
CHRS de stabilisation	AFTAM	NANTERRE	16	isolés H
CHRS de stabilisation	EMMAUS	CLICHY	44	tout public
5 CHRS			398	
Centre de stabilisation	AFTAM LA	CLICHY	56	familles
Centre de stabilisation	PARENTHESE	CLAMART	35	familles (maladie/hand.)
Centre de stabilisation	AURORE	BOULOGNE	24	isolés F/H
Centre de stabilisation	APLJM	FONTENAY	30	femmes et enfants
Centre de stabilisation	AU 92 Ordre de Malte :	Nanterre	22	familles
Centre de stabilisation	La Péniche	ASNIERES	20	isolés H
Centre de stabilisation	CCAS	SEVRES	7	isolés H
7 STABILISATION			194	
CHU annuel	LA PARENTHESE	MEUDON	20	familles
CHU annuel	CCAS	SEVRES	9	isolés H
CHU annuel	CCAS	CHATENAY	9	isolés H
CHU annuel	AURORE	BOULOGNE	5	isolés F/H
CHU annuel	CSD Puteaux	PUTEAUX ISSY-LES- MOULINEAUX	12	isolés F/H
CHU annuel	ALPIRIM		18	isolés F/H
6 CENTRES D'HEBERGEMENT			73	
TOTAL PLACES HOTEL	PROMOTHEL		200	tout public
TOTAL PLACES ANNUELLES 2008			865	
TOTAL PLACES ANNUELLES 2007			579	
TOTAL PLACES ANNUELLES 2006			583	

B - Centres d'accueil de jour

- Six accueils de jours assurent des prestations d'accueils bas seuil toute l'année.

4. Le bilan des capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires mobilisées graduellement

A – Le renfort hivernal

La période de renforcement hivernal dispose de la mobilisation de **29 places hivernales supplémentaires portant la capacité totale du dispositif d'hébergement à 894 places** réparties dans diverses communes du département (cf.annexe 8). Les ouvertures et fermetures des centres sont échelonnées dans le temps de manière à ne pas provoquer d'effets de seuil préjudiciables au dispositif.

3 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES				
ETABLISSEMENT	ORGANISME GESTIONNAIRE	COMMUNES	PLACES	PUBLIC
CHU	CCAS	ASNIERES	10	isolés H
CHU	CCAS	MEUDON	12	isolés H
CHU	SECOURS CATHOLIQUE	ANTONY (1 ^{er} décembre)	7	isolés H
TOTAL PLACES HIVERNALES			29	

B - Les capacités d'hébergement mobilisées en fonction de l'appréciation de la réalité locale

L'ouverture et la fermeture des capacités mobilisées se feront graduellement en fonction des besoins et en concertation avec les gestionnaires des structures concernées. La DDASS veillera à assurer un équilibre dans la gestion des flux entre les structures d'accueil et veillera à leur fermeture dans le temps par la levée de la mobilisation (cf. annexe 4). Ainsi elle fixe avec les directeurs des structures concernées les conditions de maintien des capacités d'accueils et d'hébergement supplémentaires.

Le dispositif d'hébergement d'urgence dans le département des Hauts-de-Seine prévoit le maintien des équipements annualisés ainsi que la mobilisation des places pendant la période hivernale avec le renforcement de 59 places supplémentaires mobilisables.

MOBILISATION DE 6 STRUCTURES				
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ORGANISME GESTIONNAIRE	COMMUNES	PLACES	PUBLIC
Accueil de jour	CCAS	RUEIL-MALMAISON	10	isolés F/H
Accueil de jour	RSA	FONTENAY	16	isolés H
CHU	LA PARENTHESE	CLAMART/MEUDON	7	familles
PLACES MOBILISABLES			33	
CHRS	CASH CHAPSA	NANTERRE	10	isolés H
HOPITAL	BEAUJON	CLICHY	10	isolés H
HOPITAL	LOUIS MOURIER	COLOMBES	6	isolés H
PLACES RESTANT MOBILISABLES			26	
TOTAL 2008			59	

C - Les centres d'accueil de jour

Huit accueils de jours, dont deux ouvrent spécifiquement en période d'hiver et deux supplémentaires mobilisés pour la période de froid extrêmes ou intempéries particulières .

10 ACCUEILS DE JOUR			
ORGANISME GESTIONNAIRE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	STATUT	TYPE
CCAS d'ASNIERES	" LE HAVRE "	Public communal	Accueil de jour hivernal
LE SECOURS CATHOLIQUE	"LA RAMPE"	Associatif	Accueil de jour annuel
CCAS DE COURBEVOIE	"L'ESCALE"	Public communal	Accueil de jour annuel
RSA 92	"POINT d'ACCUEIL DE JOUR"	Associatif	Accueil de jour annuel (fonctionnant en tant qu'abri de nuit pendant la période hivernale)
MAISON DE LA SOLIDARITE		Associatif	Accueil de jour annuel
ALPIRIM	"LE CAFE 115"	Associatif	Accueil de jour hivernal
ASSOL		Associatif	Accueil de jour annuel
CSD PUTEAUX	"MAISON DE L'AMITIE"	Associatif	Accueil de jour annuel
CCAS DE RUEIL	"LA BOUSSOLE"	Associatif	Accueil de jour annuel (fonctionnant tant qu'abri de nuit pendant la période hivernale)
CCAS DE SEVRES	"MAISON DE LA COLLINE"	Public communal	Accueil de jour annuel

5. Le dispositif du Samu Social

3 opérateurs (ADPC, Ordre de malte, croix Rouge) effectuent des maraudes toute l'année. Dans le cadre de la période hivernale , le dispositif est complété par la mobilisation de véhicules supplémentaires et d'équipes de maraude bénévole supplémentaire. Le renfort de l'équipe téléphonique du 115 par 1 équivalent temps plein permettra de réduire le temps d'attente du public appelant.

MOBILISATION DE 3 EQUIPES MOBILES EN LIEN AVEC LE SAMU SOCIAL/115						
Dispositif de veille sociale	Opérateurs	1 ^{er} Novem bre	décemb re	janvi er	févri er	31 mars
115 – Régulation téléphonique	CASH - Nanterre	7j/7j – 24h/24h				
SAMU SOCIAL Equipe mobile permanente : 1 chef de bord et 2 accompagnateurs	CASH - Nanterre	7j/7j 1 ^{ère} équipe : 18h – 01h 2 ^{ème} équipe : 20h – 3h				
Partenaire de l'équipe mobile permanente CASH : Mise à la disposition d'1 véhicule+ 1 chauffeur	Délégation Départementale Croix Rouge Française – Boulogne/ Billancourt	En lien avec l'équipe mobile permanente CASH En période de froid extrême , renforcement par un véhicule et des effectifs bénévoles : lu,me,ve 19h00-23h00				
Partenaire de l'équipe mobile permanente CASH : mise à la disposition d'1 véhicule + 1 chauffeur	ADPC - Colombes	En lien avec l'équipe mobile permanente CASH En période de froid extrême, renforcement par un véhicule supplémentaire par l'intervention des équipes de bénévoles : ma, jeu, sam., dim. 19h00-23h00				
2 Equipes mobiles bénévoles	ORDRE DE MALTE - Boulogne	1 ^{ère} équipe : BOULOGNE : 20h30-01h00 (du 1 ^{er} nov. Au 31 mars) 2 ^{ème} équipe RUEIL : 20h30-01h00 (les jeudis soir, toute l'année et périodes de grand froid). En période de froid extrême, les équipes tournent tous les jours entre les mêmes heures. Equipe SAMU médicalisé + Lien social Tous les mardis de l'année (du 20h30 à 01h00) sauf période d'été et jours fériés.				

ANNEXE 1

PROTOCOLE DEPARTEMENTAL

MOBILISATION	ACTION
renforcement hivernal	<p><i>Du 1^{er} novembre 2008 et le 31 mars 2009</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du comité de veille sociale (DDASS, opérateurs associatifs, SAMU) ; ▪ Mobilisation des capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires ouvertes en permanence durant cette période ; ▪ Information quotidienne de la DDASS par le 115 sur l'état de l'occupation des places disponibles à compter du 1^{er} novembre.
Froid extrême ou intempéries particulières	<p><i>En fonction de la réalité locale (condition météorologique , températures négatives le jour entre -5°C et -10°C la nuit), la saturation du dispositif et le volumes d'appels du 115) demandes d'hébergement du 115 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités d'accueil dans le département : ▪ mobilisation des capacités d'hébergement supplémentaires, ▪ ouvertures des accueils de nuit, ▪ intensification des maraudes. <p><i>En cas de températures exceptionnellement basse : températures négative la nuit -10°C interviennent les mesures suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination par la préfecture et mise en place d'une cellule de crise et activation du centre opérationnel départemental (COD) préfecture : ▪ Ouverture de toutes les places disponibles et sites potentiels recensés préalablement auprès des hôpitaux ou des mairies ▪ Contact par les équipes municipales des personnes fragilisées vivant dans des conditions précaires repérées préalablement par recensement ; ▪ Information en retour des services de la DGAS/cabinet de toute action engagée.
Recommandations sanitaires en faveur des sans abris	<p><i>Face aux épidémies infectieuses contractées par les personnes vulnérables à la rue ou en hébergement :</i></p> <p>affections respiratoires ou digestives : syndromes grippaux, bronchiolites, gastroentérites ou aggravation des pathologies chroniques, cardiaques ou respiratoires, il est recommandé de la mobilisation du dispositif d'accès aux soins en urgence le 15.</p>

ANNEXE 2

MODELE DE BORDEREAU D'ENVOI

Nanterre

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE
Service Action Sociale et Lutte contre les Exclusions
Affaire suivie par : **Ghislaine LAPERNE**
Tél : 01 40 97 96 03
Fax : 01 40 97 97 95
E-Mail : dd92-pole-social@sante.gouv.fr

TELECOPIE

REMISE IMMEDIATE

DESTINATAIRES : Centres d'hébergement / équipes mobiles / 115 / accueil de jour

EXPEDITEUR : DDASS des Hauts-de-Seine

☎01 40 97 96 03

Fax : 01 40 97 97 95

Nombre de pages : 1 (dont celle-ci)

Objet : Renforcement des capacités d'accueil et d'hébergement d'urgence dans les Hauts-de-Seine.

En raison de la baisse des températures annoncées par Météo France, notamment au cours des deux prochaines nuits, et au vue de la situation locale, j'ai décidé de renforcer les capacités d'accueil et d'hébergement dans le département des Hauts-de-Seine à compter de demain soir,

Il s'agit de procéder au renforcement :

Des équipes mobiles : les équipes bénévoles de l'ADPC, la Croix Rouge Française et l'Ordre de Malte sont mobilisées en complément des deux équipes permanentes du Samu social ;

Des capacités d'hébergement : 33 places supplémentaires d'hébergement d'urgence sont mobilisées (10 places du CCAS de Rueil-Malmaison et 16 places de l'association RSA à Fontenay-aux-Roses 7 places du CHU La Parenthèse à Clamart), en complément des 865 places annuelles et hivernales déjà ouvertes ;

Je vous remercie de bien vouloir tenir informé la coordination du Samu social / 115 des actions menées par vos structures dans le cadre de ce dispositif (Gilles Walquenart ou Naïma Layachi au 01 47 69 65 65 poste 20.05-fax : 01 41 19 19 98).

Vous serez informé de la levée de ce dispositif d'accueil et d'hébergement renforcé.
Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental

ANNEXE 3

MODELE DE LEVEE DE LA MOBILISATION

Nanterre,

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Action Sociale et Lutte contre les Exclusions

Affaire suivie par : **Ghislaine LAPERNE**

Tél : 01 40 97 96 03

Fax : 01 40 97 97 95

E-Mail : dd92-pole-social@sante.gouv.fr

Télécopie

REMISE IMMEDIATE

DESTINATAIRES : Centres d'hébergement / équipes mobiles / 115 / accueil de jour

EXPEDITEUR : DDASS des Hauts-de-Seine

☎ 01 40 97 96 03

Fax : 01 40 97 97 95

Nombre de pages : 1 (dont celle-ci)

Objet : Levée du niveau de mobilisation « grand froid » dans les Hauts-de-Seine.

En raison de la remontées des températures annoncées par Météo France, et au vu de la situation locale, le Préfet de département a décidé de lever en partie les mesures de renforcement des capacités d'accueil et d'hébergement dans le département des Hauts-de-Seine à compter de ce jour,

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental

ANNEXE 4

DIFFUSION DES PREVISIONS DE TEMPERATURES

Chaque jour, le centre de METEO-France Toulouse transmet à la DDASS un tableau de prévisions des températures dans les Hauts-de-Seine pour les 3 prochains jours. Ces prévisions sont adressées par mail à l'adresse suivante DD92-ALERTE@sante.gouv.fr.

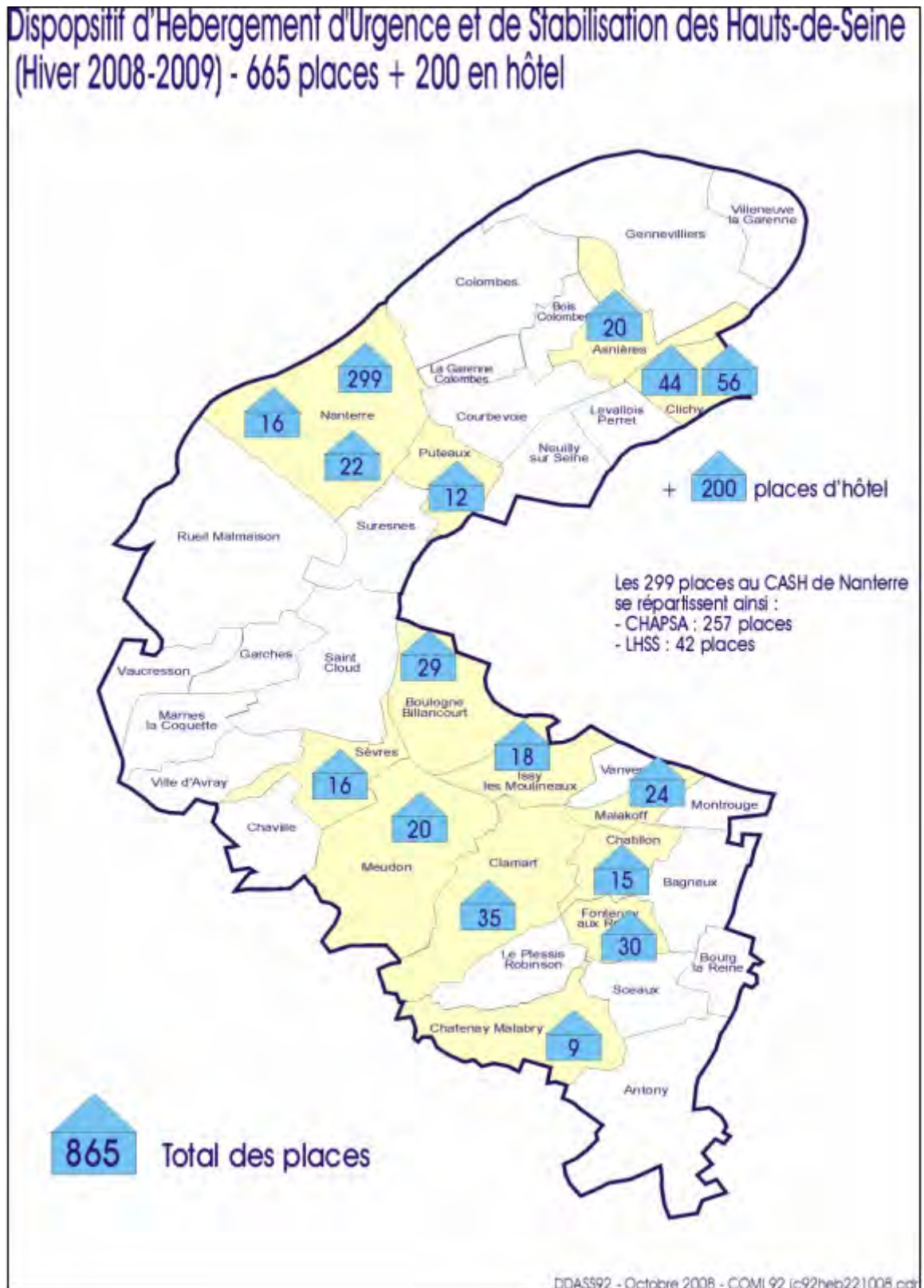
Elles comportent **3 indicateurs** :

- ✓ la température (T) exprimée en degré Celsius;
- ✓ la force du vent prévue en km/h (FF) ;
- ✓ La température ressentie, traduisant l'impression de froid résultant de l'action conjuguée de la température et du vent.

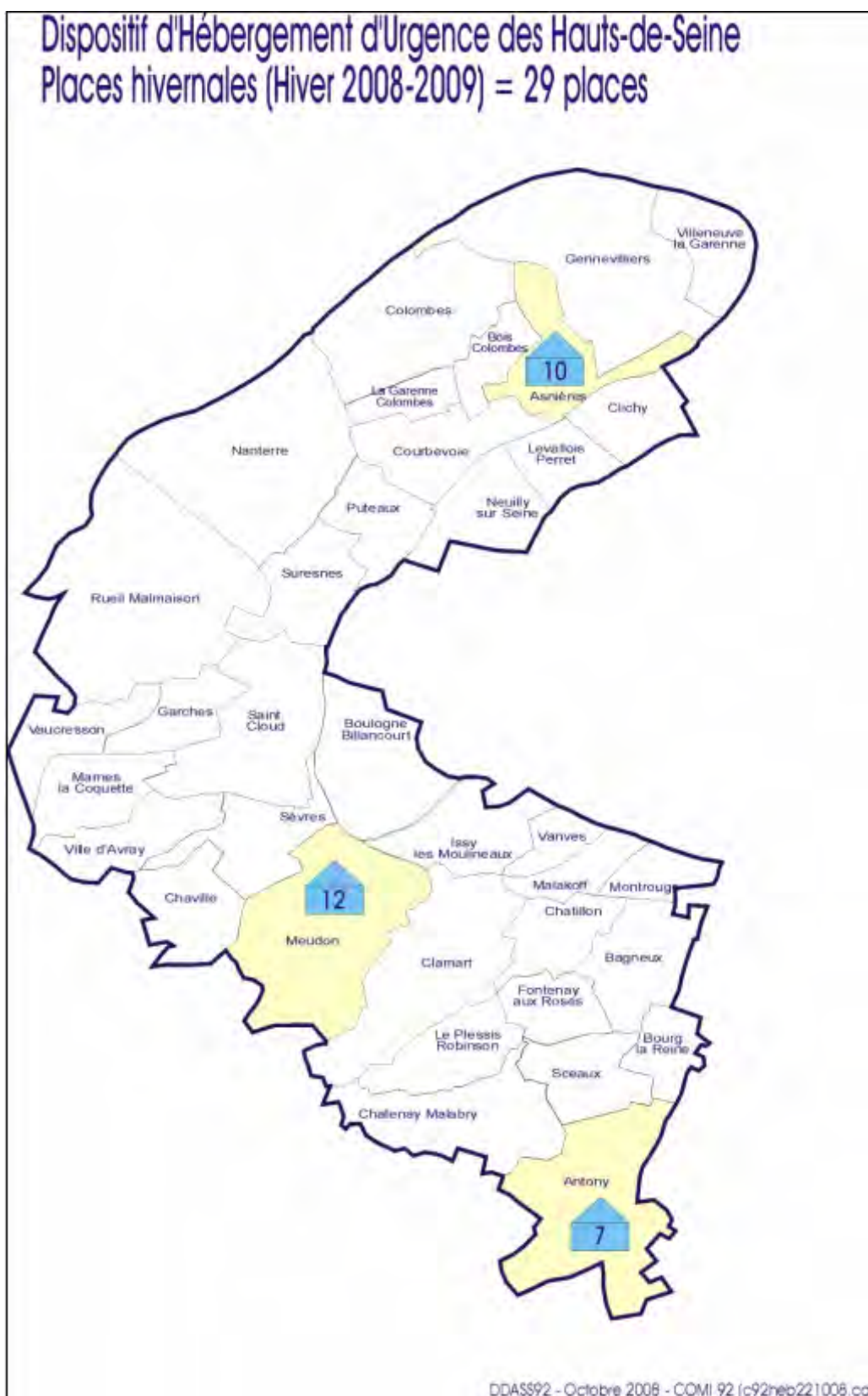
Des cartes de France visualisant cet indice sont par ailleurs disponibles sur le site <http://www.meteo.fr/meteonet/ddass>.

Mention	IRE
PERIODE DE TEMPS FROID	entre - 5° C et - 9° C.
ATTENTION PERIODE DE GRAND FROID	inférieure à - 10° C

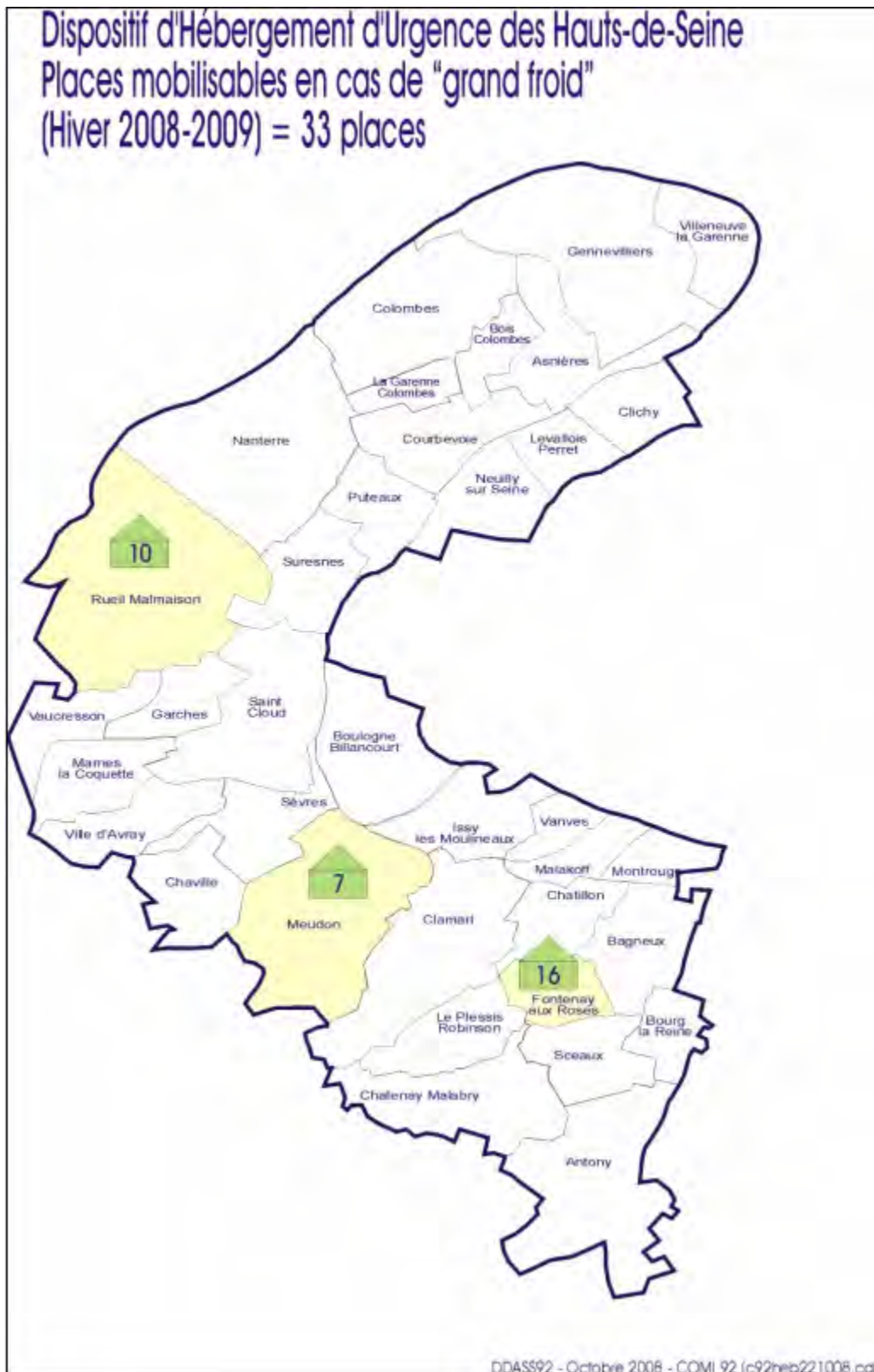
ANNEXE 5
CARTOGRAPHIE DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET DE
STABILISATION



ANNEXE 6
CARTOGRAPHIE DES PLACES HIVERNALES



ANNEXE 7
CARTOGRAPHIE DES PLACES MOBILISABLES



ANNEXE 8

ANNUAIRE DES STRUCTURES DU DISPOSITIF D'URGENCE DES HAUTS-DE-SEINE

HEBERGEMENT 2008														
Commune	N° Dépt	Organisme gestionnaire	Nom de l'établissement	Type d'établissement	Adresse	Responsable	Tél	Capacités	Période de fonctionnement	Durée hebdomadaire	Horaires d'ouverture	Public accueilli	Prestations type "repas"	Statut
ANTONY	92160	Le Secours Catholique	"Saint Saturnin"	CHU hivernal	5, Rue Bourgneuf	M. RAVANT Philippe	01.57.19.08.96 /06.89.86.35.02	7	Période hivernale	Tous les jours de la semaine	17h00 - 09h00	Isolés H	Repas du soir et non matin.	Associatif
ASNIERES	92600	Ordre de Malte	La Péniche "Le Fleuron Saint-Michel"	Stabilisation	Quai Aulangnier, Port d'Asnières Hau	Mme DE ROTALIER Edith	01.55.74.53.23/06.20.87.20.30	20	Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Isolés H	Restau. assurée	Associatif
		CCAS d'Asnières	"Le Havre"	CHU hivernal	59, Boulevard Voltaire	M RAGNATELA Jean-Luc	01.41.11.16.57	10	Période hivernale	En cours	17h00 - 08h00	Isolés H	Repas du soir et matin	Public communal
BAGNEUX	92220	APLJM		Stabilisation	2 ter, Rue de la Sarrazine	Mme BOSQUET Geneviève	01.46.60.60.36	30	Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Familles avec enfants	Restau. assurée	Associatif
BOULOGNE-BILLANCOURT	92100	Aurore	"L'Olivier"	CHU annuel	20, Rue de Meudon	M. MAGALLANES Armando	01.46.08.02.84/06.84.25.39.43	5	Toute l'année	Tous les jours de la semaine	22h00 - 08h00	Isolés H/F	Repas du soir et matin	Associatif
				24				Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Isolés H/F	Restau. assurée		
CHATENAY-MALABRY	92390	CCAS de Châtenay	"L'Etape"	CHU annuel	71, Avenue de la division Leclerc	Mme DRAPEAU Frédérique	01.46.83.46.83	9	Toute l'année (sauf le mois d'août et le Pâques)	Tous les jours de la semaine	19h00 - 09h00	Isolés H	Repas du soir et matin	Public communal
CHATILLON	92320	SOS Femmes Alternative	"Flora Tristan"	CHRS urgence	142, Avenue de Verdun	Mme GRAIN Josseline	01.47.36.75.75	15	Fonctionnement en continu propre à un CHRS			Femmes avec enfants	Restau. assurée	Associatif
CLAMART	92140	La Parenthèse		Stabilisation	45, Rue des Garrements	Mme PROVOST Joëlle	01.55.95.75.17	35	Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Familles (maladie et handicap)	Restau. assurée	Associatif
				5				Période hivernale	Sur mobilisation	16h30 à 11h le lendemain	Familles	Repas du soir et matin	Associatif	
CLICHY-LA-GARENNE	92113	Emmaüs		CHRS stabilisation	2, Rue Jeanne d'Asnières	Mme PRELOOKER Isabelle	01.47.56.05.19	44	Fonctionnement en continu propre à un CHRS			Tout public	Restau. assurée	Associatif
CLICHY	92110	Aftam		Stabilisation	49, Rue P. Beregovoy	Mme BARRE Dominique	01.41.06.33.33/06.26.08.59.71	56	Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Familles	Restau. assurée	Associatif

Commune	N° Dépt	Organisme gestionnaire	Nom de l'établissement	Type d'établissement	Adresse	Responsable	Tél	Capacités	Période de fonctionnement	Durée hebdomadaire	Horaires d'ouverture	Public accueilli	Prestations type "repas"	Statut
FONTENAY-AUX-ROSES	92110	RSA 92	Point Accueil de Jour	Abri de nuit (dispositif "grand froid")	122, Rue Boucicaud	M. VOIZE Frédéric	01.46.83.41.80/06.17.61.57.95	16	Période hivernale	Sur mobilisation	Week end ouvert 24h/24h De 20h à 8h00	Isolés H	Repas du soir et matin	Associatif
ISSY-LES-MOULINEAUX	92130	Alpirim	"Les Hélices"	CHU annuel	27, Boulevard Garibaldi	Mme CHARDON Patricia	01.46.48.02.79	18			En cours	Isolés H/F	En cours	Associatif
MALAKOFF	92240	RSA 92		CHRS urgence	104, Avenue du 12 février 1984	M. VOIZE Frédéric	01.46.83.41.80/06.17.61.57.95	24	Fonctionnement en continu propre à un CHRS			Tout public	Repas assurés	
MEUDON	92190	La Parenthèse		CHU annuel	89, Route des Gardes	Mme PROVOST Joëlle	01.49.66.04.45	20	CHU annuel	Annuel	16h30 à 11h	Familles	Repas assurés	Associatif
				CHU hivernal (dispositif "grand froid")				2	Période hivernale	Sur mobilisation	16h30 à 11h		Repas assurés	
				CHU hivernal (dispositif "grand froid")	12	Période hivernale	Période hivernal	16h30 à 11h	Isolés H	Repas assurés				
NANTERRE	92000	AFTAM		CHRS urgence	65, Rue Rouget de l'Isle	Mme DEVISEAU Nathalie	01.41.37.47.45	16	Fonctionnement en continu propre à un CHRS			Isolés H	Repas assurés	Associatif
		CASH	CHAPSA	CHU annuel (avec statut juridique de CHRS)	403, Avenue de la République	M. CORNACCHIA Dominique (interim) M. Laurent Philippe	01.47.69.73.17 01.47.69.67.12	257	CHU annualisé		17h à 10h	Isolés H/F	Repas assurés	Etablissement médico-social
		AU 92		Pré-stabilisation	71, Rue des Fontenelles	M. Patrice BOUQUET des CHAUX	01.47.73.13.68/06.99.48.06.09	22	Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Familles	Repas assurés	Associatif
PUTEAUX	92800	CSD Puteaux	"La Maison de l'Amitié"	CHU annuel	4, Place Carpeaux, Défense 6	Mme. GAZEAU Geneviève	09.64.49.76.62/06.11.86.10.94	12	Toute l'année (sauf 15 jours pour le nettoyage)	Fermé le WE par manque de personnel	18h30 - 09h00	Isolés H/F	Repas assurés	Associatif
RUEIL MALMAISON	92500	CCAS de Rueil	"La Boussole"	Abri de nuit (dispositif "grand froid")	133, Avenue Paul Doumer	Mme LETELLIER Elisabeth	01.47.32.66.18	10	Période hivernale	Sur mobilisation	24h/24h	Isolés H/F	Repas assurés	Public communal
SEVRES	92310	CCAS de Sèvres	"La Maison de la Colline"	CHU annuel	1, Villa Brimborion	Mme Nathalie SPINOZZI	01.45.07.22.08/06.79.98.56.53	7	Toute l'année	Tous les jours de la semaine	20h00 - 09h45	Isolés H	Repas assurés	Public communal
				9				Fonctionnement en continu propre à un centre de stabilisation			Repas assurés			

ACCUEIL DE JOUR

Commune	N° Dépt	Organisme gestionnaire	Nom de l'établissement	Statut	Type	Adresse	Responsable	Tél	Fax	Ouverture annuelle			Ouverture hivernale			Prestations					Prestations hivernales spécifiques (pour les AJ annuels)	
										Nb. de mois dans l'année	Durée hebdomadaire	Horaire d'ouverture	Nb. de mois dans l'année	Durée hebdomadaire	Horaire d'ouverture	Petit déjeuner	Déjeuner	Douche/l'essive	Assist méd/psy	Domiciliation		
ASNIERES	92600	CCAS d'ASNIERES	" LE HAVRE "	Public communal	Accueil de jour hivernal	59, Boulevard Voltaire	M DESPRE Frédéric	01.41.11.13.11	01.47.93.94.78	Fermé			01/11 - 31/03		08h - 16h30	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
COLOMBES	92700	LE SECOURS CATHOLIQUE	"LA RAMPE"	Associatif	Accueil de jour annuel	3 bis, Rue Victor Hugo	Mme THIBAUD Sylvie	01.41.11.57.87	01.47.91.19.61	12 mois (fermeture possible pendant l'été Si manque de personnel)	Lundi/Mercredi /Vendredi et 1 Samedi sur 2	09h00 - 11h30	Pas de changement par rapport à l'horaire annuel	x	Non	x	x	x			Non	
COURBEVOIE	92400	CCAS DE COURBEVOIE	"L'ESCALE"	Public communal	Accueil de jour annuel	117, Avenue de la République	Mme BRUGEL Francine	01.43.34.70.00	01.43.34.78.96	12 mois (fermeture possible pendant l'été Si manque de personnel)	Du lundi au vendredi (fermeture le mardi matin)	08h30 - 17h30 (coupure entre 12h00 - 13h00)	Pas de changement par rapport à l'horaire annuel	x	Non	x	Non	x			Non	

Commune	N° Dépt	Organisme gestionnaire	Nom de l'établissement	Statut	Type	Adresse	Responsable	Tél	Fax	Ouverture annuelle			Ouverture hivernale			Prestations					Prestations hivernales spécifiques (pour les AJ annuel)
										Nb. de mois dans l'année	Durée hebdomadaire	Horaire d'ouverture	Nb. de mois dans l'année	Durée hebdomadaire	Horaires d'ouverture	Petit déjeuner	Déjeuner	Douche/lavage	Assistance méd/psy	Domiciliation	
FONTENAY-AUX-ROSES	92260	RSA 92	"POINT d'ACCUEIL DE JOUR"	Associatif	Accueil de jour annuel (fonctionnant en tant qu'abri de nuit pendant la période hivernale)	122, Rue Boucicaut	M VOIZE Frédéric	01.46.83.41.80/06.17.61.57.95	01.46.83.41.82	12 mois ouverts jours dep. 1/07/08	Lu, Ma, Me, je, Ve, Sa, Dimanche	10h-17h	01/11 - 31/03	Lu, Ma, Me, je, Ve, Sa, Dimanche	09h30 - 17h30	x	Non	x	x	x	déjeuner
GENNEVILLIERS	92230	MAISON DE LA SOLIDARITE		Associatif	Accueil de jour annuel	29 rue Edmond Darbois	Mme MULLER Claudine	01.47.90.49.03	01.47.33.60.93	11 mois (fermé au mois d'août)	Fermé le WE	08h00 - 17h00	01/11 - 31/03	Fermé le WE	x	Non	X	X	Non	Déjeuner et repas du soir	
ISSY-LES-MOULINEAUX	92230	ALPIRIM	"LE CAFE 115"	Associatif	Accueil de jour hivernal	6, Rue Parmentier	M ORSINI Etienne	01.41.23.86.59	01.41.23.86.59	Fermé			01/11 - 31/03	En cours	14h - 21h	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
NANTERRE	92000	ASSOL		Associatif	Accueil de jour annuel	48 avenue Georges Clemenceau	M MAGNAN Pierre-Edouard	01.41.37.95.30	01.40.97.07.51	12 mois dans l'année	Fermé le WE	9h0/17h	01/11 - 31/03	Lu, Ma, Me, Je, Ve, sam, Dimanche	9h0/17h	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune	Ateliers pour recherche d'emploi

CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE								Mise à jour le : 23 Septembre 2008			
Commune	N° Dépt	Nom de l'établissement	Adresse	Responsable	Tél	Fax	Mail	Capacité Autor/instal	ouverture	Public accueilli	Statut
ASNIERES	92600	PERSPECTIVE	17 avenue Beaudouin	M. Jean SOLE	01.47.93.62.03	01.47.90.58.27	chrs.perspective@wanadoo.fr	32/48	Toute l'année	Couples	Privé associatif
BOULOGNE-BILLANCOURT	92100	CHRS "La Colombe" géré par l'Association AURE	6 rue Griffuelhes 1-3 rue Emmanuel chauviere 75015 PARIS	M. Armando MAGALLANES M. Eric PLIEZ	01.46.08.02.48 01.45.58.11.11	01.46.08.51.89 01.45.58.22.31	magallanes.armando.aurore@orange.fr aurore.lacolombe92@wanadoo.fr	34	24h/24	Hommes isolés	associatif
BOURG-LA-REINE	92340	AUXILIA	18 avenue Galois	Mme Béatrice CHAILLOUX	01.41.87.04.81	01.41.87.04.85	chrs.auxilia@wanadoo.fr	26	Toute l'année	Femmes en difficulté de 21 à 40 ans	Privé associatif
CHATENAY-MALABRY	92390	ARAPEJ	36 rue Jean Longuet	M. Kouider BENKATTI	01.46.61.35.02	01.46.61.38.10	arapej922@wanadoo.fr	29	Toute l'année	Hommes de 21 à 50 ans sortant de prison	Privé associatif
CHATILLON	92320	CENTRE FLORA TRISTAN	142 avenue de Verdun	Mme Nicole LERICHE	01.47.36.96.48 01.47.36.75.75	01.46.62.06.01	floratristan2@wanadoo.fr	30 + 15 urgence	Toute l'année	Femmes victimes de violences avec ou sans enfants	Privé associatif
CLICHY	92110	CHRS de stabilisation ASSOCIATION EMMAÛS	2 rue Jeanne d'Asnières	Mme Isabelle PRELOOKER	01.47.56.05.19	01.47.56.04.95	chu-clichy@emmaus.asso.fr iprelooker@emmaus.asso.fr	44	Toute l'année	Personnes seules et famille avec ou sans enfants	
COLOMBES	92700	MARJA	3 rue Jacques Eléonor Fermé	M. Erik FOUQUIN	01.47.85.84.30	01.47.85.25.88	marja.92@wanadoo.fr	28	Toute l'année	Jeunes hommes 18 à 28 ans	Privé associatif
COLOMBES	92700	ADN 92 AMICALE DU NID	83 bis rue de Varsovie	M. Bertrand FAURE	01.47.60.00.78	01.47.82.92.32	adn.92t@yahoo.fr	24	Toute l'année	Femmes en danger de prostitution ou ayant connu la prostitution	Privé associatif
COURBEVOIE	92400	ANEF 92	2 avenue du Château du Loir	M. Frédérick BERNARD	01.47.88.44.48	01.47.68.83.64	anef92.jtran@wanadoo.fr	25	Toute l'année	Jeunes en difficulté de 18 à 25 ans	Privé associatif
COURBEVOIE	92400	LA CATEH	12 rue Ambroise Thomas	M. Philippe SIMOND-COTE	01.47.88.84.65	01.43.33.96.74	lacateh92@wanadoo.fr	28	Toute l'année	Hommes et femmes en difficulté psychologique avec ou sans enfants	Privé associatif

CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE suite
Mise à jour le : 23 Septembre 2008

Commune	N° Dépt	Nom de l'établissement	Adresse	Responsable	Tél	Fax	Mail	Capacité Autor/instal	ouverture	Public accueilli	Statut
GENNEVILLIERS	92230	L'ESCALE	8 rue Henri Barbusse	Mme Françoise BRIE	01.47.33.09.53	01.47.33.09.73	skledir@wanadoo.fr	15	Toute l'année	Femmes victimes de violences conjugales avec enfants	Privé associatif
MALAKOFF	92240	URGENCE RSA 92	104 rue du 12 février 1934	M. Frédéric VOIZE	01.46.83.41.80	01.46.83.41.82	frederic,voize@rsa92.fr	24		Familles Couples personnes isolées	associatif
NANTERRE	92000	AFTAM	65, rue Rouget de l'Isle	Mme Odile GEVREY	06.18.97.93.82	01.47.24.00.03	Gevreyo@aftam.asso.fr	16	Toute l'année 7h - 21h	Hommes	Associatif
NANTERRE	92000	CASH DE NANTERRE	403 avenue de la République	M. Jean-Pierre MAZUR	01.47.69.65.65	01.47.69.66.92	jean-pierre.mazur@ch-nanterre.fr	845	Toute l'année	Personnes seules en difficulté sociale	Etablissement public
NANTERRE	92000	CAVA	85 - 91, rue Veuve Lacroix - Bât. B	Mme A. AUXIETRE	01.42.42.71.27	01.42.42.70.16	atelier-garenne@wanadoo.fr	57	Toute l'année	Jeunes 16 à 30 ans atelier d'adaptation à la vie active	Privé associatif
NANTERRE	92000	ALTAÏR	32 rue Salvador Allende	Mme Corinne TOUITOU	01.40.97.01.02	01.47.29.06.62	altair.ahrsp@wanadoo.fr	20/17	Toute l'année	H et Fen danger ou en rupture de prostitution	Privé associatif